



ASSOCIATION MUSICALE D'IRIGNY

INSCRIPTION ANNEE 2026 / 2027 ⁽¹⁾

15 rue Taillepiéd 69540 IRIGNY

04 78 46 21 54 ou 06 68 91 07 64

ecole-musique-irigny@orange.fr

Site internet : <https://www.ami-irigny.eu>

ENFANT

☐

ADULTE

☐

Nom de l'élève : Prénom :

Adresse d'envoi du courrier : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphones

Fixe :

Mobile élève :

Mobile Parent 1 (2) :

→ Nom :

Mobile Parent 2 (2) :

→ Nom :

Professionnel : Parent 1 (2)

Parent 2 (2) :

Qui joindre en cas d'urgence (2) :

Autres :

E-mail :

@

Pour les enfants :

Date de naissance :/...../.....

Niveau scolaire (*septembre 2026*) :

Nom de l'établissement scolaire :

Y a-t'il des contraintes médicales particulières (2) :

Autres informations :

INSTRUMENT :

MERCREDI MUSICAUX : ANNUELLE ☐ OU Trimestre 1 ☐... Trimestre 2 ☐... Trimestre 3 ☐...

Pour les adultes :

Je m'inscris aux cours de : SOLFÈGE ☐ INSTRUMENT ☐ préciser lequel :

CHANT INDIVIDUEL ☐ CHORALE ☐ ORCHESTRE/ATELIER ☐ BATUCADA ☐ BIG BAND ☐

L'élève a-t-il déjà suivi un enseignement musical :

Oui ☐

Non ☐

Informations relatives à l'élève adulte, ou aux parents (2) ou aux responsables légaux (2) de l'enfant :

Profession : Monsieur :

Madame :

- Adhésion annuelle obligatoire à l'Association Musicale d'Irigny

- Pour les enfants, fournir 2 photos d'identité

- Tarif adhésion et frais de scolarité sur le site internet de l'Association, les tarifs peuvent être soit confirmés soit modifiés par décision de la prochaine Assemblée Générale

- Les frais de scolarité et l'adhésion peuvent être réglés par chèques, chèques vacances et connect, prélèvements bancaires mensuels ou virements bancaires

(1) Toute inscription aux enseignements de l'école est annuelle. Les cours individuels sont donnés en présentiel et/ou en distanciel. Les frais de scolarité sont dus pour la totalité de l'année scolaire.

(2) Renseignement concernant les mineurs.

TSVP ➔

ASSOCIATION MUSICALE D'IRIGNY

AUTORISATION PARENTALE, POUR LES ENFANTS MINEURS, DE QUITTER L'ECOLE DE MUSIQUE après la fin de cours

Je soussigné Mr/Mme _____ père/mère de l'enfant _____

l'autorise OUI ☐ / NON ☐ à rentrer seul (e) à la fin de ses cours de musique

date et signature

Extraits du règlement intérieur de l'Ecole de Musique :

Titre VI

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Ecole est amenée à détenir, pour son fonctionnement, des données personnelles sur les élèves ou leurs représentants légaux. Ces données sont consignées informatiquement et/ou sur tous autres supports nécessaires à leur traitement.

La conservation de ces données est au moins de 10 ans.

Les informations collectées sont exclusivement destinées à l'administration interne de l'Association ou de l'école. Leur traitement est basé sur les relations de confiance établies entre l'école et les élèves ou leurs représentants légaux.

En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 22 juin 2018 et de la réglementation appelée RGPD (Règlement Général de Protection des Données Personnelles) les élèves adultes ou le représentant légal des élèves mineurs, exercent leur droit de consultation, de rectification et de suppression (Droit à l'oubli) des données personnelles les concernant auprès du secrétariat de l'Ecole.

Le Président ou la Présidente de l'Association, référent RGPD, est le garant de la bonne application de cet article.

Titre VII

DROIT A L'IMAGE

Les participants aux activités auxquelles prend part l'Ecole de Musique acceptent le principe de diffusion par l'association de la représentation de toutes images sur lesquelles ils pourraient figurer, dans un but de valorisation de la musique et de promotion de l'association et/ou de l'école.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association et de sa charte, et reçu une copie numérique de son règlement intérieur et du règlement intérieur de l'Ecole de Musique

Date : / / Nom : Prénom : Signature :(1)